

ce montant, on y ajoutait un supplément qui devait être réglé par le Conseil, et payé par le seigneur et les habitants de la paroisse. Le plan n'était ni pratique, ni d'exécution facile. Aussi le roi finit-il par allouer une somme de 8,000 livres, à prendre sur le revenu public du pays, pour compléter, au besoin, les portions congrues des curés; et l'intendant, chaque année, rendait compte à la cour de la distribution des suppléments. M. de Champigny écrit au ministre le 24 octobre 1694:

"Je vous envoie l'état de l'emploi qui a été fait des 8,000 livres accordées par Sa Majesté pour partie de l'entretien et subsistance des curés. Sa Majesté doit être satisfaite de la conduite de M. l'Évêque (Saint-Vallier), qui a pris soin d'augmenter le nombre des curés, afin de donner des secours spirituels à de pauvres peuples éloignés, qui n'en avaient que fort rarement, et d'établir des cures fixes en beaucoup d'endroits."¹

Tout alla bien durant quelques années; mais le roi, qui n'avait jamais assez d'argent pour ses guerres, menaça bientôt de retrancher les 8,000 livres, et d'abandonner le clergé aux seules ressources de la dime. L'intendant, de son côté, ne manquait pas de lui faire à ce sujet de sérieuses représentations. Il écrit au ministre en 1697:

"A l'égard des 8,000 livres que Sa Majesté accorde pour l'entretien des curés, il me paraît qu'il est d'une grande nécessité de continuer cette gratification, si l'on ne veut pas priver quantité de paroisses, où il y a très peu de dîmes, de secours spirituels."²

Il ajoute l'année suivante:

"Il ne faut pas espérer que les curés puissent sitôt subsister sans le supplément des 8,000 livres, à cause de la pauvreté de la plus grande partie des paroisses."³

M. de Callières se joint à lui, en 1699, pour soutenir ses prétentions:

"Nous ne voyons aucune apparence de pouvoir sitôt retrancher les 8,000 livres que le roi a la bonté d'accorder pour partie de la subsistance et entretien des curés, car il y en a très peu qui puissent s'en passer."⁴

"Le bien que fait Sa Majesté, ajoute-t-on l'année suivante, de donner 8,000 livres pour partie de l'entretien des curés, est si nécessaire, que, s'il ne se faisait pas, il y aurait impossibilité absolue d'entretenir plus de huit ou neuf curés, tous les autres ne subsistant presque que par ce supplément, les dîmes n'étant pas encore considérables.

¹ Archives de la Marine, Canada, Correspondance générale, vol. 13.

² *Ibid.*, vol. 15.

³ *Ibid.*, vol. 15.

⁴ *Ibid.*, vol. 17.